

## Séance ordinaire du 14 mars 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 14 mars 2017 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent les Conseillers, messieurs Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon.

Également présentes : M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière, et madame Micheline Quilès, trésorière.

### Résolution 2017-03-093

#### Procès-verbal du 14 février 2017 / Adoption

---

Une copie du procès-verbal de la séance tenue le 14 février 2017 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu que** le procès-verbal de la séance tenue le 14 février 2017 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-094

#### Approbation des comptes payés, payables et recevables

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu que** les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n <sup>os</sup> 48073 à 48098 et 48205 à 48247	398 874,98 \$
Comptes payables	Montant
Chèques n <sup>os</sup> 48 268 à 48 375	272 367,84 \$
Comptes recevables	Montant
Comptes n <sup>os</sup> 7FD000036 à 7FD000051	11 706,77 \$

Adoptée à l'unanimité

**Première période de questions**

Séance ordinaire du 14 mars 2017

**Résolution 2017-03-095**

**Nomination d'un maire suppléant**

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu que** M. Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 14 mars 2017 au 9 mai 2017 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

**Il est de plus résolu que** M. Chagnon, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2017-03-096**

**Permanence au poste de greffière adjointe**

---

**Considérant que** Mme Élise Guertin a été embauchée le 12 septembre 2016 au poste de greffière adjointe et que sa période de probation est maintenant terminée;

**Considérant que** la directrice générale est satisfaite du travail accompli par Mme Guertin depuis son embauche et recommande sa permanence;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'accorder la permanence à Mme Élise Guertin au poste de greffière adjointe, à compter du 12 mars 2017 avec tous les avantages rattachés à ce poste col blanc, temps plein.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2017-03-097**

**Remplacement de la solution logicielle d'archivage et de gestion intégrée des documents / Offre de service**

---

**Il est proposé par Jacques Auger**

**Et résolu** de procéder au remplacement de la solution logicielle d'archivage actuelle par la solution logicielle de gestion intégrée des documents (GID) en format papier et technologiques Documentik GID, auprès de Gestar de Québec, pour le prix de 9 995,00 \$ plus les taxes, le tout tel que décrit dans l'offre de services datée du 20 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2017-03-098**

**Libération de la retenue du contrat de désamiantage et démolition bâtiments des 1081-1083, avenue Saint-Paul / Autorisation de paiement**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

## Séance ordinaire du 14 mars 2017

**Et résolu** de procéder au paiement de la retenue au contrat de désamiantage et démolition des bâtiments du 1081-1083, avenue Saint-Paul, à l'entrepreneur B. Frégeau et Fils inc. de Saint-Alexandre, au montant de 2 212,50 \$ plus les taxes, le tout tel que décrit aux documents datés des 31 janvier et 1<sup>er</sup> mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-099

#### Fondation du Centre Hospitalier de Granby – Dégustation de pâtés chinois / Autorisation

---

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour l'activité-bénéfice du 29 mars prochain organisée par la Fondation du Centre hospitalier de Granby, soit la *Dégustation de pâtés chinois*, au prix de 55 \$ par billet, le tout telle que l'invitation reçue le 20 février dernier.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-100

#### Ainsi soit-elle / Campagne de financement

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser l'achat d'un (1) billet pour le tirage du 6 mai 2017 dans le cadre de la campagne de financement de l'organisme Ainsi soit-elle, Centre pour femmes de Chambly, au coût de 100 \$, le tout tel que décrit dans la documentation reçue de l'organisme le 9 mars dernier.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-101

#### Maison de Jeunes des Quatre Lieux / Concert bénéfice

---

**Il est proposé par Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'autoriser l'achat de six (6) billets dans le cadre du concert-bénéfice du 6 mai prochain présenté par la Maison de Jeunes des Quatre-Lieux, au coût de 35 \$ par billet, le tout tel que décrit dans leur lettre datée du 22 février 2017.

**Il est également résolu** de financer cette dépense par le biais du compte de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-102

#### Règlement n° 2017-174-1 modifiant le Règlement n° 174 de tarification de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'un véhicule des non-résidents / Adoption

---

**Considérant** qu'une copie du Règlement n° 2017-174-1 modifiant le Règlement n°174 de tarification de combat des incendies pour les

## Séance ordinaire du 14 mars 2017

interventions dans le cadre d'incendie d'un véhicule des non-résidents a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19);

**Considérant que** tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

**Considérant que** les procédures ont été régulièrement suivies;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jacques Auger**

**Et résolu** d'adopter, tel que présenté, le règlement intitulé Règlement n° 2017-174-1 de tarification de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'un véhicule des non-résidents.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-103

#### Démission au poste de pompier

**Considérant que** M. Fabian Pineda occupant le poste de pompier recruté a remis sa démission le 13 février dernier en raison de conflits d'horaire;

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'accepter la démission de M. Fabian Pineda au poste de pompier recruté, laquelle est effective au 13 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-104

#### Nomination au poste de pompier niveau 1

**Considérant** la recommandation de promotion de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie (SSI), à l'égard de M. Jasson Plante, embauché au poste de pompier recruté le 8 mars 2016;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu que** le pompier, M. Jasson Plante, soit et est promu au poste de pompier niveau 1 pour le SSI à compter du 14 mars 2017 avec ajustement de son salaire au taux en vigueur pour ce poste.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-105

#### Permanence au poste de lieutenant

**Considérant** la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie (SSI), à l'égard de M. Patrick Larose, dont la

## **Séance ordinaire du 14 mars 2017**

période de probation au poste de lieutenant du SSI est complétée au 9 février 2017;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'accorder la permanence à M. Patrick Larose au poste de lieutenant permanent à temps partiel pour le SSI, laquelle est effective le 9 février 2017 avec ajustement de son salaire au taux en vigueur pour ce poste.

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 2017-03-106**

#### **Prolongation de la période de probation pour un pompier recru**

**Considérant** la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie (SSI);

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de prolonger la période de probation de M. Hugo Martin-Gauthier pour une période douze (12) mois supplémentaires pour l'obtention de son certificat de pompier 1 de l'ÉNPQ à l'intérieur des délais de prolongation, soit durant la période allant du 8 mars 2017 jusqu'au 8 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 2017-03-107**

#### **Machine à pression pour la caserne / Acquisition**

**Considérant** la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie (SSI), M. Étienne Chassé;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jacques Auger**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'une machine à pression et ses accessoires pour les besoins à la Caserne auprès de Herbic de Saint-Césaire, au montant de 3 141,88 \$, les escomptes en moins et plus les taxes, tel qu'il appert sur les soumissions n<sup>os</sup> 214, 215 et 216 datées du 2 mars 2017, le tout plus une somme estimée à 500 \$ plus les taxes pour les frais d'installation électrique.

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 2017-03-108**

#### **Radios numériques pour les services de communication du SSI et Premiers répondants / Acquisition**

**Considérant** la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie (SSI), M. Étienne Chassé;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

## Séance ordinaire du 14 mars 2017

**Et résolu** de procéder à l'acquisition de cinq (5) radios mobiles numériques et ses accessoires à l'état neuf pour le SSI et de quatre (4) appareils radios portatifs usagés (âgés d'environ 5 ans) et ses accessoires à l'état neuf pour le service des Premiers répondants, auprès de Les TéléSystèmes du Québec de La Présentation, pour les prix respectivement de 3 978 \$ et de 1 200 \$, plus les taxes, le tout tel que décrit aux soumissions datées du 2 mars 2017

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-109

#### Éclairage de la Caserne / Modification du système

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** de faire procéder à la modification du système d'éclairage de la Caserne par Vitech électrique de Saint-Césaire, pour le prix budgétaire incluant matériel et main d'oeuvre de 2 410 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la proposition budgétaire datée du 26 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-110

#### Panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue Vimy – tronçon de l'avenue Saint-Paul et de la rue du Frère-André / Modifications de l'installation

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** de procéder aux modifications de l'installation des panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue Vimy – tronçon de l'avenue Saint-Paul et de la rue du Frère-André comme suit :

- En retirant les panneaux d'interdiction de stationner du côté Ouest de la rue Vimy suivants :
  - Entre les numéros civiques 1310 et 1380;
- En ajoutant les panneaux d'interdiction de stationner du côté Nord de l'avenue Saint-Paul, avec les instructions suivantes de non stationnement; entre 7 h 00 et 17 h 00 – du lundi au vendredi – de septembre à juin :
  - Sur l'avenue Saint-Paul, entre les numéros civiques 1320 et 1500;
  - Sur la rue Vimy, entre les numéros civiques 1310 et 1330.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-111

#### Bacs de récupération des matières recyclables / Acquisition

**Considérant** la recommandation de la chef d'équipe du service des Travaux publics, Mme Dominique Arpin;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jean-Claude Fortin**

## Séance ordinaire du 14 mars 2017

**Et résolu** d'autoriser l'achat de 45 bacs de récupération des matières recyclables auprès de la MRC de Rouville au montant de 72 \$ chacun plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-112

#### **Travaux d'aménagements de la traverse piétonnière de la route 112, rue Bouthillier, rue Vimy / Autorisation d'invitation à soumissionner**

**Il est proposé par**

**Et résolu** de procéder à la transmission d'une invitation à soumissionner à au moins deux (2) fournisseurs pour les travaux d'aménagement de la traverse piétonnière de la route 112, à l'intersection des rues Bouthillier et Vimy.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-113

#### **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2016 - 2017 / Demande de paiement**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu**

**Que** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins en 2016, pour un montant subventionné de 12 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville de Saint-Césaire et que le dossier de vérification a été constitué et transmis le 10 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-114

#### **Travaux de réhabilitation d'un joint du ponceau sur la rue Lebleu - Décompte progressif n°1 / Autorisation de paiement**

**Considérant** la recommandation de paiement par monsieur Alain Marcoux, ingénieur chargé de projet auprès de Comeau Experts-Conseils;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu de** procéder au décompte progressif numéro 1 pour les travaux de réhabilitation d'un joint du ponceau sur la rue Lebleu auprès de l'entrepreneur général Groupe Allaire et Gince inc. et de procéder au paiement d'un montant de 22 056,32 \$ plus les taxes tel que formulé dans la lettre du 2 mars 2017, couvrant les travaux réalisés jusqu'au

## Séance ordinaire du 14 mars 2017

3 mars 2017. Une somme de 2 540,70 \$ représentant la retenue de 10 % n'est pas incluse dans ce montant.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-115

#### **Travaux de pavage et bordures de rues 2017 - AO / 2016-12-389 / Autorisation de l'avenant à l'ingénierie n° 1**

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser l'avenant à l'ingénierie n° 1 pour des services complémentaire par Comeau Experts-Conseils de Sainte-Julie concernant la coordination d'un laboratoire, pour des sondages de sol pour les rues Paquette, Guillet et Émile dans le dossier des travaux de pavage et bordures de rues 2017 AO / 2016-12-389, le tout pour le prix de 4 850 \$ plus les taxes tel qu'il appert au document n° 1 transmis le 27 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-116

#### **Réfection de pavage sur l'avenue Saint-Paul / Avenant à l'ingénierie n° 1 – modification du concept initial / Autorisation**

---

**Il est proposé par Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'autoriser l'avenant à l'ingénierie n° 1 pour des services complémentaire par Comeau Experts-Conseils de Sainte-Julie, concernant la modification du concept initial en raison de conditions particulières révélées lors des sondages dans le dossier des travaux de réfection de pavage sur l'avenue Saint-Paul, le tout pour le prix de 7 500 \$ plus les taxes tel qu'il appert au document n° 1 transmis le 8 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-03-117

#### **Entente intermunicipale pour l'entretien du rang des Écossais - Prévisions budgétaires 2017 par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville / projet non retenu**

---

**Considérant** l'Entente intermunicipale relative à l'entretien au rang des Écossais entre la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et la Ville de Saint-Césaire;

**Considérant que** la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a transmis, en janvier dernier, des prévisions budgétaires pour l'année 2017 pour des travaux de rapiéçage mécanisé sur 220 mètres linéaires du rang des Écossais au coût estimé à 3 150 \$;

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire souhaite planifier des travaux sur une plus longue superficie afin d'assurer une pérennité de cette infrastructure;

**En conséquence,**

Séance ordinaire du 14 mars 2017

**Il est proposé par Jacques Auger**

**Et résolu** de ne pas procéder aux travaux tels que soumis et de proposer qu'une réfection plus importante, suite à une évaluation conjointe, puisse être planifiée sur le rang des Écossais.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2017-03-118

**Avis de motion pour règlement n° 2017-255 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés en septembre 2016 dans la Branche 9 du cours d'eau Soulanges**

Avis de motion est donné par M. Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé *Règlement n° 2017-255 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés en septembre 2016 dans la Branche 9 du cours d'eau Soulanges*.

Ce règlement a pour objet de répartir les coûts desdits travaux au taux de 60 % aux riverains bénéficiant des travaux et au taux de 40 % au prorata de la superficie contributive du bassin de drainage concerné, le tout en référence à la résolution du Conseil n° 2014-07-211.

#### Résolution 2017-03-119

**Demande d'un PIIA – Projet déposé par M. Jean-François Chartier, propriétaire, pour la construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolé sur le lot 4 136 504, rue Larose**

**Considérant** la demande de PIIA déposée par M. Jean-François Chartier, propriétaire, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot n° 4 136 504 situé sur la rue Larose dans la zone n° 141, laquelle est assujettie au Règlement n° 69 et amendements portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance tenue le 23 février 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter le projet tel que soumis;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu que** le Conseil municipal accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du propriétaire, M. Jean-François Chartier, pour le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot n° 4 136 504 situé sur la rue Larose dans la zone n° 141 pour les considérations citées au préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 mars 2017

**Résolution 2017-03-120**

**Recommandation adressée à la CPTAQ / Demande d'autorisation présentée par M<sup>e</sup> Jean-François Denicourt, mandataire, pour l'aliénation du lot n<sup>o</sup> 1 594 424, rang du Haut-de-la-Rivière Nord**

---

**Considérant que** le mandataire s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner le lot n<sup>o</sup> 1 594 424;

**Considérant que** la propriétaire, Bonduelle Canada inc., possède des droits sur les lots contigus n<sup>os</sup> 1 593 220, 1 594 047 et 1 594 378;

**Considérant que** la demande implique une superficie de 0,2335 ha<sup>2</sup> pour laquelle aucune construction n'est projetée;

**Considérant que** la superficie minimale fixée au Règlement de lotissement n<sup>o</sup> 93-2005 et amendements, pour construire une résidence, est de 0,3 ha<sup>2</sup> ;

**Considérant que** le lot visé est vacant et ne fait l'objet d'aucune activité agricole depuis l'année 1999;

**Considérant que** ce lot se trouve dans la zone n<sup>o</sup> 515, soit en zone agricole permanente;

**Considérant** les contraintes environnementales propres à ce lot, notamment une zone à risque d'érosion, compromettant tout projet de construction;

**Considérant que** ce projet d'aliénation ne comporte aucun enjeux de conformité envers le Règlement de zonage n<sup>o</sup> 92-2005 et amendements;

**Considérant que** le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), tel que démontré au tableau de l'annexe A jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu que** le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation présentée par le mandataire, afin d'autoriser l'aliénation du lot n<sup>o</sup> 1 594 424, selon les modalités et conditions précisées à la demande.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2017-03-121**

**Poste de moniteur en sécurité aquatique, sauveteur et préposé à l'accueil au Complexe sportif / Embauche**

---

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

Séance ordinaire du 14 mars 2017

**Il est proposé par Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'entériner l'embauche de M. Julien Coullerez au poste de moniteur en sécurité aquatique, sauveteur et préposé à l'accueil en date du 12 février dernier. La rémunération est établie selon le taux fixé par l'échelle salariale en vigueur des emplois dans le secteur aquatique.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2017-03-122**

##### **Poste de journalier-opérateur d'équipements à l'Aréna Guy-Nadeau / Permanence**

---

**Considérant que** M. Gregory Berman a été embauchée le 23 août 2016 au poste de journalier-opérateur d'équipements à l'Aréna Guy-Nadeau et que sa période de probation est maintenant terminée;

**Considérant que** le directeur du service des Loisirs est satisfait du travail accompli par M. Berman depuis son embauche et recommande sa permanence;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jacques Auger**

**Et résolu** d'accorder la permanence à M. Gregory Berman au poste de journalier-opérateur d'équipement à l'Aréna Guy-Nadeau, à compter du 22 mars 2017 avec tous les avantages rattachés à ce poste col bleu, temps plein.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2017-03-123**

##### **Escalier de la piscine au Complexe sportif / Remplacement**

---

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser le remplacement de l'escalier de la piscine au Complexe sportif par Aquam inc. de Montréal, pour le prix de 6 117,51 \$ plus les taxes, le tout tel que décrit dans la proposition datée du 13 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2017-03-124**

##### **Silencieux à la piscine au Complexe sportif / Installation**

---

**Considérant** la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

Séance ordinaire du 14 mars 2017

En conséquence,

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser l'installation d'un silencieux à la piscine au Complexe sportif par le fournisseur Sansoucy réfrigération et climatisation de Saint-Césaire, pour le prix de 7 648,25 \$ plus les taxes, le tout tel que l'offre de prix datée du 7 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2017-03-125**

**Travaux pour rapiéçage mécanisé sur divers rangs et rues / Autorisation transmission d'une invitation à soumissionner**

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser la transmission d'une invitation à soumissionner à au moins deux (2) fournisseurs pour des travaux de rapiéçage mécanisé sur divers rangs et rues de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2017-03-126**

**Travaux de lignage et marquage de rues et rangs / Autorisation pour transmission d'une invitation à soumissionner**

---

**Il est proposé par Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'autoriser la transmission d'une invitation à soumissionner à au moins deux (2) fournisseurs pour des travaux de lignage et marquage de rues et rangs de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2017-03-127**

**Travaux de prolongement de ponceaux sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Autorisation de transmission d'une invitation à soumissionner**

---

**Il est proposé par Jacques Auger**

**Et résolu** d'autoriser la transmission d'une invitation à soumissionner à au moins deux (2) fournisseurs pour des travaux de prolongement de ponceaux sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2017-03-128**

**Offre de services en ingénierie – Réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville / Octroi d'un mandat**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Séance ordinaire du 14 mars 2017**

**Et résolu** d'octroyer un mandat pour services professionnels en ingénierie pour le réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville à Comeau Experts-Conseils de Sainte-Julie, pour le prix de 17 300 \$, plus les taxes, le tout tel que décrit dans l'offre de services OS 2016-175 datée du 21 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2017-03-129**

#### **Réaménagement de l'Aréna Guy-Nadeau - Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds des Petites Collectivités (FPC) / Autorisation**

---

**Considérant** le projet de réaménagement de l'Aréna Guy-Nadeau;

**Considérant** le programme d'aide financière intitulé Fonds des Petites Collectivités (FPC) du gouvernement du Québec ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser la présentation du projet de réaménagement de l'Aréna Guy-Nadeau pour une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière intitulé Fonds des Petites Collectivités (FPC) et d'y confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2017-03-130**

#### **Dossier Ruelle Phaneuf / Modification au document de promesse d'achat / Autorisation de signature**

---

**Considérant que** des actes de cession doivent être signés par la Ville pour donner effet à la transaction approuvée aux termes de la résolution n° 2013-10-347;

**Considérant qu'**une modification au document de promesse d'achat doit être apportée;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu que** le maire ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire le document de modification de la promesse d'achat dans le cadre de la transaction approuvée aux termes de la résolution n° 2013-10-347.

Adoptée à l'unanimité

**Correspondance**

**Séance ordinaire du 14 mars 2017**

**Période de questions**

**Levée de la séance.**

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2017-03-094, 2017-03-096, 2017-03-097, 2017-03-098, 2017-03-099,  
2017-03-100, 2017-03-101, 2017-03-104, 2017-03-105, 2017-03-107,  
2017-03-108, 2017-03-109, 2017-03-111, 2017-03-114, 2017-03-115,  
2017-03-116, 2017-03-121, 2017-03-122, 2017-03-123, 2017-03-124,  
2017-03-128.

---

Micheline Quilès  
Trésorière